



DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARRÊT D'AUTOBUS DÉSIGNÉ

Puisque nous recevons un grand volume d'appels et ce, à tous les débuts d'année scolaire, nous vous remercions de votre compréhension en nous transmettant **votre demande de modification de l'arrêt d'autobus désigné** au Service du transport scolaire de la CSCQ au: transport@cgsb.qc.ca.

Aucune demande ne sera traitée par téléphone.

- VEUILLEZ NOTER -

SEULS, LES ÉLÈVES DONT UN ARRÊT N'A PAS ÉTÉ DÉSIGNÉ OU CORRECTEMENT DÉSIGNÉ
POURRONT ÊTRE TRAITÉS PAR TÉLÉPHONE.

**Il n'y a aucune obligation de notre part à modifier un arrêt si les règlements
de la politique de transport de la CSCQ sont respectés.**

CSCQ:

1. Évalue la demande et détermine l'éligibilité selon les critères établis à la politique et aux procédures du transport.
2. Planifie et organise le transport des élèves éligibles.
3. Transmet à l'école fréquentée et au transporteur la confirmation du numéro d'autobus, de ou des arrêts désignés et l'heure des arrêts.
4. S'assure de la mise à jour des informations sur l'application [Trouver mon autobus](#).

VEUILLEZ COMPLÉTER LA PARTIE SUIVANTE :

École:

Nom de l'élève:

Nom du parent:

Personne en charge:

Tél.:

Adresse :

Rue

Ville

Code postal

Numéro d'autobus :

Arrêt désigné :

RAISONS:

Date effective:

Signature : _____ Date : _____

Veillez nous accorder un délai de 30 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.